
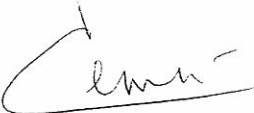



Suite au PV le 25 mars 2013 les copropriétaires ont organisé cette réunion de l'assemblée générale du copropriété. Madame Bergling ouvre la réunion.

1) Contrôle des présences/absences/mandats:

	Mme. BERGLING	Mme. PICHENY	INCORPORE SA
Présent/représenté	En personne		Représentée par Wendy Saman
Conseillers juridiques/techniques		Maître Nathalie Demart Loco Maître Herveg	
Quotes-parts	397/1000 + 114/1000	250/1000	239/1000
Signatures (une liste des présences est déjà signé au début de la réunion)			

- 2) Maître Demart signale que Madame Bergling envoie des emails à une mauvaise adresse. Elle utilisera l'adresse suivante dans le futur : nathaliedemart@yahoo.fr.
- 3) Maître Demart précise qu'elle conteste le 2^{ème} ordre de l'AG du 31 mars 2013 et le changement de lieu de cette AG via la procuration donné à Madame Wendy Saman.
- 4) Madame Bergling va réfléchir sur la nomination d'un syndic professionnel. Madame Picheny a trouvé 3 offres pour un syndic professionnel. Un syndic professionnel pourrait restaurer la confiance entre les différents copropriétaires. Copies de ces offres ont été remises à Madame Bergling et à Madame Saman.
- 5) Les personnes présentes sont d'accord de laisser le temps à Madame Bergling d'analyser les offres et de contacter les agences et même consulter d'autres agences. Dans cette hypothèse les offres seront communiquées à Madame Picheny par courrier électronique au moins 3 jours avant l'AG. Une nouvelle AG tiendra le 22 mai 2013 à 15h au 143, avenue de Tervueren, 1150 Bruxelles.
- 6) Madame Bergling veut que soit précisé qu'au point 6 du PV 2011 en ce qui concerne la gestion des documents administratifs et financiers, un classeur sera toujours tenu accessible dans la cave.

La séance est levée à 17.00.

PROCURATION**Objet : Assemblée générale des copropriétaires de 1'ACP De Mot 20-22**

Je soussignée, **Yannike BERGLING**, Administrateur déléguée d'Incorpore SA, agissant en qualité de propriétaire de l'appartement A1 sis Rue de Mot 20-22 à Etterbeek et titulaire de 239 /1000 des parties communes de la copropriété, donne par la présente procuration à :

Mme Wendy SAMAN, réviseur des entreprises, Tervurenlaan 143, 1150 Bruxelles, pour nous représenter comme une personne morale séparé de Mme Yannike BERGLING (en qualité de propriétaire de l'appartements A0 (397/1000) et B1 (114/1000) lors de l'assemblée générale des copropriétaires de l'ACP De Mot 20-22, convoquée pour le **16 avril 2013** à 15.00 h. ~~au r-d-c à la Rue De Mot 20-22 a 1040 Etterbeek.~~, à Tervurenlaan 143, 1150 Bruxelles pour la raison que il faut d'un PV écrit par ordinateur (voir le non-professionnel PV du 25 mars 2013 aux-mains et illisible - n'importe que 3 avocats sont présentés).

Mme SAMAN aura pouvoir de me représenter et d'y exercer tous les droits que j'aurais pu exercer, de participer en mon nom à toutes les délibérations, discussions et votes, et de signer tout document nécessaire à la gestion.

Fait et signe à Bruxelles, le 12 avril 2013.
INCORPORE SA



YANNIKE BERGLING

l'administrateur délégué voir Attestation de Tribunal de Commerce

PROCURATION

Objet : Assemblée générale des copropriétaires de l'ACP de Mot 20-22


Je soussignée **Lisa Pichery**, agissant en qualité de propriétaire de l'appartement A2 sis Rue de Mot 20-22 à Etterbeek et titulaire de 250 millièmes des parties communes de la copropriété, donne par la présente procuration à :

Mme Nathalie Demart, avocate, domiciliée Square Vergote 1 à 1200 Bruxelles,

pour me représenter lors de l'assemblée générale des copropriétaires de l'ACP de Mot 20-22, convoquée le **16 avril 2013** à 15h au 20-22 rue de Mot à 1040 Etterbeek.

Mme Demart aura pouvoir de me représenter et d'y exercer tous les droits que j'aurais pu exercer, de participer en mon nom à toutes les délibérations, discussions et votes, et de signer tout document nécessaire à la gestion.

Fait et signé à Bruxelles, le 11 avril 2013.

Bon pour mandat

Lisa Pichery